

LA LUTTE EST INCONTOURNABLE

Édito...

Les salariés y compris les syndiqué-e-s ne sont pas résigné-e-s puisqu'il y a des luttes gagnantes y compris dans notre département qui méritent d'être connues.

Les élu-e-s qui ont souvent « la tête dans le guidon » sont parfois aspirer par ce qu'on nomme des réunions institutionnelles imposées par les directions d'entreprises ou d'établissements qui doit nous faire réfléchir sur nos priorités.

Sans opposer l'un à l'autre, dans la période la rencontre, le débat avec tous les salariés est un élément incontournable pour transformer le mécontentement en action.

Aucune branche professionnelle n'est épargnée par des mesures sociales régressives. Le patronat bien aidé par le gouvernement accélère leur processus d'attaque par la mise en œuvre ou projet de réformes : chômage, retraite fiscalité etc...

Toute la CGT doit être à l'offensive pour tenter d'élargir la mobilisation pour que Macron et le Medef arrêtent.

A l'image de ceux qui luttent comme les fonctionnaires, les urgentistes....

Sabine DUMENIL
Secrétaire Générale



DÉPOSÉ LE 28 JUIN 2019



Sommaire

- Page 1 :
 - Édito
- Page 2 :
 - *Le chômage est un fléau dévastateur pour celles et ceux qui en sont victimes*
 - *Comité Général de l'Union Départementale CGT de la Marne du 18 juin 2019*
- Page 3 :
 - *Hommage Pierre MAITRE le 05 juin 2019*
- Page 4 :
 - *Valeurs Communes CGT/MACIF*
- Page 5 :
 - *Brèves*
- Page 6 :
 - *Pub Macif*

Le chômage est un fléau dévastateur pour celles et ceux qui en sont victimes

Alors que nous venons de conforter lors du dernier congrès confédéral une revendication sur le nouveau statut du salarié et sécurité sociale professionnelle, le premier ministre annonce des mesures régressives pour les demandeurs d'emploi :

- ↪ Augmentation du seuil d'accès aux droits à 6 mois au lieu de 4 ;
- ↪ Recul de 1 mois du rechargement des droits ;
- ↪ Dégressivité de 30% pour les cadres après 6 mois au-delà de 4 500 € brut mensuel

Le gouvernement se projette pour baisser les droits des chômeurs jusqu'en 2029. Il a refusé la

**GUERRE
AU CHÔMAGE
PAS AUX CHÔMEURS !**

proposition de la CGT notamment celle de mettre à contribution les gros employeurs qui abusent des emplois précaires et les imposent aux sous-traitants.

Encore une faveur de plus pour les riches et une attaque contre la protection sociale inacceptable.

Nous sommes toutes et tous concernés par cette injustice et notre réponse en terme de protestation doit être à la même hauteur.

Sabine DUMENIL

Comité Général de l'Union Départementale CGT de la Marne du 18 juin 2019

Le dernier comité général de l'UD CGT 51 avant le congrès départemental a eu lieu à Reims. Si l'on peut regretter la faible implication et participation des syndicats, nous soulignons que les débats ont été riches pour continuer à lutter pour faire aboutir les résolutions approuvées lors du 52ème congrès confédéral.

C'est pourquoi les délégué-e-s Marnais-e-s ont présenté-e-s les enjeux et les résolutions adoptées sur les 5 thématiques suivantes :

- ↪ **Khira RHIMOU** du syndicat CGT des TUR et **Brice DOCQ**, cheminot ont présenté le *thème 1 : réalité et l'avenir du travail et l'évolution technologique*
- ↪ **Christelle TONNEILLIER**, secrétaire départementale de la FAPT a présenté le *thème 2 : nouveau statut du salarié et sécurité sociale professionnelle*
- ↪ **Christophe JACQUIN** du syndicat CGT Ti-automotive, a présenté le *thème 3 : construction du rapport de force et convergence des luttes*
- ↪ **Daniel CARITEY** du syndicat CGT Porreaux a présenté le *thème 4 : le déploiement au cœur d'un syndicalisme de masse*

↪ **Daniel GARDA** du syndicat CGT Châlons Habitat a présenté le *thème 5 : les enjeux européens*

↪ Enfin, sous forme d'information car il n'y a pas eu de vote, **Sabine DUMENIL**, a fait *un compte rendu sur l'annexe statutaire*.

Les débats qui ont suivi ces présentations ont permis de mettre en cohérence notre démarche revendicative que ce soit au niveau européen, national, départemental et dans les syndicats.



Au niveau départemental, il nous faudra poursuivre le travail engagé notamment par des visites dans les syndicats, parfois de l'aide pour travailler l'implantation de la CGT et sa représentativité.

Hommage Pierre MAITRE le 05 juin 2019

Discours fait par Jean-Claude BOULBEN

Mesdames, Messieurs, Cher-e-s Ami-e-s et Camarades,

Tout d'abord, je tiens à excuser les membres du secrétariat de l'UD qui sont toutes et tous pris par leurs responsabilités, et c'est donc en ma qualité de Secrétaire de l'USR, membre de la CE de notre UD que je représente ici ce soir nos structures syndicales départementales.

Sans vouloir alourdir ce que mes camarades viennent d'exprimer en ce lieu tragique qui a vu, il y a 42 ans, l'assassinat de notre Camarade Pierre et les blessures des autres militants de la CGT en grève.

Comment en ce moment de nouvelles flambées fascistes, de banalisation des idées racistes, xénophobes, antisyndicales ou les droits des femmes à disposer d'elles mêmes sont mises à l'index des rétrogrades et autres intégristes religieux et politiques.

Comment taire ce que subissent celles et ceux qui connaissent l'exclusion sociale, la brutalité de la vie et de la société.

Comment accepter que des milliers de citoyens, parce qu'ils refusent « la pensée unique du capital représenté par le Macronisme » soient arrêtés, brutalisés, menacés et même victimes des armes des policiers et tout cela mis en musique par le ministère de l'intérieur.

Comment en ce jour de mémoire collective pour notre Cher Camarade Pierre, ne pas penser à celles et ceux qui relèvent la tête qui entrent en résistance contre cette politique libérale qui ravage notre société, qui creuse les inégalités, qui gave chaque jour les actionnaires et autres tenants du grand capital.

De tous nos territoires, de toutes les professions monte le mécontentement, que ce soit dans le secteur public où le droit de grève et gravement remis en cause, comme à la Ville et à l'agglomération Châlonnaise, comme dans la santé publique où maintenant les réquisitions de

personnels se font en pleine nuit par les gendarmes directement aux domiciles des personnels de soin des urgences hospitalières.

Que ce soit également le choix fait par le SDIS de notre département qui sous couvert d'économie budgétaire, se voit confier « par téléphone le droit d'arrêter des soins des victimes d'arrêt cardiaque ».

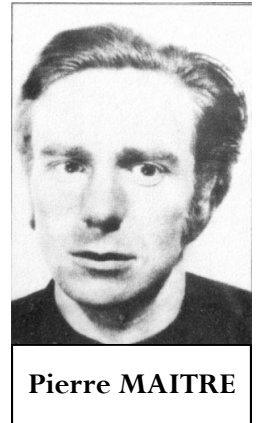
Que ce soit aussi dans le secteur privé où les plans de casse de l'emploi vont bon train. Comme c'est en ce moment le cas chez Fichet Bauche à Bazancourt où l'ensemble du personnel est en grève pour la sauvegarde des emplois et le droit à la reconnaissance des salariés.

Les exemples ne manquent pas et il faudrait un très long discours pour les énumérer tous.

C'est aussi les interdictions de manifester qui jalonnent notre vie syndicale, c'est également des droits syndicaux qui sont attaqués directement dans les entreprises et administrations. Mais c'est aussi dans les moyens historiques accordés aux organisations syndicales que l'acharnement anti-social s'affiche.

Menace sur l'attribution des locaux dans les bourses du travail et maisons des syndicats remise en cause, diminution voire suppression des subventions municipales aux organisations syndicales, facturation de charges locatives, fluides, etc....

Si ce catalogue peut paraître noir et pessimiste, il n'en demeure pas moins vrai que ce qui c'est passé ici il y a 4 décennies n'a rien d'anodin et que la grande masse des travailleurs, des retraités, des demandeurs d'emploi, des étudiants et autres citoyens attachés à des valeurs humanistes, pacifistes, progressistes et novatrices peuvent rejoindre la CGT pour gagner le respect des droits et en gagner des nouveaux.



Pierre MAITRE

Valeurs Communes CGT/MACIF

Le 16 février 1982 au siège de la CGT rue Lafayette à Paris qu'Henri Krasucki Secrétaire général de la CGT et Jean Dupont président de la MACIF signent un accord tant historique qu'inédit scellant un rapprochement de portée Nationale entre le syndicalisme et le Mutualisme.

La déclaration de partenariat CGT-MACIF définissait alors les modalités des relations à établir dans le souci de faire valoir la commune aspiration à une meilleure protection sociale des salariés en matière d'assurances.

Accord qui sera reconduit par les différents Secrétaires Généraux qui se succéderont.

Le mode de gouvernance du Groupe MACIF porte en lui une différence majeure qui le distingue de ces concurrents.

En effet tout l'édifice démocratique est fondé sur le vote de 5,2 millions de Sociétaires MACIF et d'un million d'adhérents Macif Mutualité qui élisent près de 2 200 Délégués, dont 460 sont mandatés par la CGT qui contribuent à élire les administrateurs du groupe dont 9 représentants de la CGT, en précisant que le président de Macif Mutualité est un camarade de la CGT.

Au-delà du pur aspect "assurance" pour nous militants syndicaux cela se traduit par certains éléments qu'il est intéressant de connaître à travers le contrat "**Solidarité vie syndicale**" et "**Responsabilité civil du défenseur syndical**" qui sécurise l'action militante.

Concrètement cela se traduit comment en quelques points.

Solidarité vie syndicale

La responsabilité civile.

Tout adhérent est susceptible d'occasionner des dommages à autrui au cours de ses activités syndicales. dans le cas où son contrat personnel lui fait défaut, Solidarité vie syndicale permet d'indemniser les tiers victimes pour tous les dommages corporels, matériels qui constituent leur préjudice.

Les dommages corporels dus à un accident.

Décès : un capital est versé aux bénéficiaires ainsi que des frais d'obsèques.

De plus, une indemnité est versée à chaque enfant en cas de décès de l'adhérent ou quand celui-ci est atteint d'une invalidité d'au moins 66%.

Les pertes de salaire: pour un arrêt de travail de plus de 15 jours, versement dès le premier jour d'une indemnité égale à 90% de la perte réelle de salaire net imposable.

Les prestations versées en complément de celles allouées par le régime de prévoyance obligatoire et complémentaire, sont dues pendant une période maximum de 18 mois.

Invalidité : les indemnités versées sont calculées proportionnellement au taux d'invalidité retenu.

L'assistance : les militants qui se déplacent en dehors de la France métropolitaine dans le cadre d'un mandat confié par la confédération ou de l'une de ses structures bénéficient des prestations prévues par la Macif assistance, rapatriement en cas de maladie, accident corporel, décès, décès du conjoint ou d'un proche.

Mais aussi en cas de vol et perte de papiers d'identités, de documents bancaires ou d'argent.

Responsabilité civile du défenseur syndical

Le militant qui assure la défense des adhérents en conflit avec leur employeur s'expose à commettre des erreurs et ainsi à engager sa responsabilité à l'égard des personnes défendues.

Ces dernières n'hésitent pas à demander réparation devant les tribunaux du préjudice qu'elles estiment avoir subi.

Ce contrat a pour objet de prendre en charge les conséquences pécuniaires que pourraient supporter les défenseurs juridiques mandatés par l'organisation lorsqu'ils assistent un adhérent sans le règlement de son litige relevant du droit du travail.

Si vous êtes confronté à une de ces situations s'est l'Espace vie syndicale qui doit être contacté, je vous conseille à travers votre UD de prendre contact avec le coordinateur Régional CGT qui vous assistera dans cette démarche.

Francis MILLET
Délégué CGT/MACIF Grand Est

Brèves

Point élections

Élections SEYFERT

- ↪ 1^{er} collège : la CGT obtient 2 et 3 postes pour FO.
- ↪ 2^{ème} collège : 1 poste pour la CGT

Élections Onet :

- ↪ 1^{er} tour : le quorum n'est pas atteint
- ↪ 2^{ème} tour : la CFDT remporte 6 postes et la CGT 5 postes.

Élections Le Foyer Rémois :

- ↪ Pour le 1^{er} collège il a fallu aller au 2^{ème} tour car le Quorum n'a pas été atteint mais la CGT remporte les 4 postes qui étaient à pourvoir.
- ↪ 2^{ème} collège : la CGT obtient 4 postes et 1 pour FO au 1er tour
- ↪ 3^{ème} collège : la CGT n'a pas présentée de candidat alors FO obtient les 2 postes au 2ème tour. Donc la CGT obtient 8 postes sur 11 et 3 pour FO.

Élections pastoral

- ↪ 1^{er} collège : la CGT obtient 6 sièges, la CFDT 1 et 1 pour FO.
- ↪ 2^{ème} collège : la CGT remporte les 2 sièges qui étaient à pourvoir.

Ghislain BRIDE

Fichet Bauche

Les élus CGT mobilisés avec les salariés et le syndicat FO car le risque est de supprimer 14 emplois ceci dans l'incertitude sur l'avenir productif de cette entreprise. Soyons prêts à organiser la solidarité autour des salariés de cette entreprise.



Contentieux des élections

Élections Cristanol

L'Union Départementale CGT de la Marne avec les camarades du syndicat CGT Cristanol, se sont vus se faire annuler par le Tribunal les postes gagnés aux élections. Pourtant, quant on lit les articles du Code du Travail et les arrêts de cours de cassation qui sont cités dans le jugement, ils disent tout l'inverse du verdict. L'Union Départementale a pris la décision de ne pas faire appel du jugement mais travaille avec les camarades sur les prochaines élections.

Élections Ti Fuel

La CFDT de la Métallurgie Marnaise a oublié de présenter ses listes pour les élections CSE. Du coup, elle conteste le processus électoral qu'elle soutenait avec d'autres organisations syndicales lors de la signature du PAP. Seule la CGT a refusé de signer.

Affaire à suivre...

ORGANISATIONS
SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

**Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi**



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.
Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).